



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1364 du 3 NOVEMBRE 2010

Sommaire

Le 6 novembre, tous dans les manifestations !

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Infos brèves | 2 |
| 3. Communiqué commun pour le 28 octobre et le 6 novembre | 3 |
| 4. Tract fédéral pour le 28 octobre et le 6 novembre | 4-5 |
| 5. Déclaration de la CGT suite à la réunion des Fédérations et U.D. | 6-7 |
| 6. Mobilisation des salariés : Le Gouvernement perd son sang froid | 8 |
| 7. Communiqué CGT suite à l'action du 28 octobre | 9 |
| 8. Poursuite du boycott unitaire avec l'administration du MEEDDM | 10 |
| 9. Communiqué fédéral suite aux élections 19 octobre dans les DDI | 11-12 |
| 10. Elections CCP ONEMA : la CGT 1 ^{er} syndicat ! | 13 |
| 11. Courrier au ministre Borloo sur le transfert à VNF | 14-15 |
| 12. Compte rendu de la réunion du 8 octobre ARTT | 16-18 |
| 13. Elections du 25 novembre CTP DIRM : profession de foi CGT | 19-22 |



AGENDA

Mercredi 3 novembre 2010 :
Réunion confédérale des Fédérations

Jeudi 4 novembre 2010 :
Bureau Fédéral

Jeudi 4 novembre 2010 :
Réunion confédérale des fédérations

Jeudi 4 novembre 2010 :
Secrétariat Fédéral :

Vendredi 5 novembre 2010 :
Dépouillement des CAP Nationales
Adjoints et Dessinateurs

Vendredi 5 novembre 2010 :
Réunion Confédérale des Fédérations

Mardi 9 novembre 2010 :
Réunion UGFF – désignation des membres
des CTP dans les DDI

Mardi 9 novembre 2010 :
Commission n° 1 du CCAS

Mardi 9 novembre 2010 :
O.S./MEEDDM, réunion du groupe de travail
des Affaires Maritimes

Lundi 15 novembre 2010 :
O.S./MEEDDM sur la fusion des corps
de la catégorie B

Lundi 15 et Mardi 16 novembre 2010 :
Commission Exécutive Fédérale

Mardi 16 novembre 2010 :
CTPM du MEEDDM

Mercredi 17 et jeudi 18 novembre 2010 :
C.C.N. de la C.G.T.

Mercredi 17 novembre 2010 :
Secrétariat Fédéral



INFOS BREVES



LUTTES ET RETRAITES La Cgt crée un fonds de solidarité

Aujourd'hui, 71 % des français exigent une autre réforme des retraites.

Tous, expriment que cette réforme est injuste socialement, qu'elle est inefficace et qu'elle aggrave les inégalités.

La Cgt a la volonté de poursuivre la mobilisation pour exiger une autre réforme plus juste et plus efficace, qui maintienne la retraite et consolide notre système solidaire de répartition, entre les générations.

C'est une mobilisation qui s'inscrit dans la durée et qui se prolongera au-delà des votes solennels de l'Assemblée Nationale et du Sénat qui sont annoncés respectivement pour les 26 et 27 octobre prochain.

D'ores et déjà la Cgt met à disposition pour tous ceux qui veulent exprimer leur solidarité financière, un compte intitulé : « Cgt Solidarité Luites Retraites ».

Vos dons sont à mettre à l'ordre de :

« Cgt solidarité luites retraites »
et à retourner à l'adresse :

« Cgt solidarité luites retraites »
263 rue de Paris
93100 - Montreuil



MESSAGE DE SOUTIEN « Tenez bon, nous sommes à vos côtés ! »

Nous recevons de nombreux messages de soutien d'organisations syndicales d'Europe, d'Afrique, d'Asie, qui confortent l'importance et le rayonnement de la mobilisation en France contre la réforme régressive des retraites et contre les plans d'austérité imposés aux peuples.



CHIFFRES DU CHÔMAGE Un chômage de masse ignoré par le gouvernement

Alors que le Sénat a adopté la loi sur les retraites et que l'Assemblée Nationale s'apprête à lui emboîter le pas, le nombre de chômeurs de 50 ans et plus a franchi en septembre la barre des 500.000, ce qui représente une hausse de + 16,6 % sur un an.

Pour la deuxième fois consécutive le chômage augmente donc, pour atteindre 4 millions de demandeurs d'emploi en septembre 2010. Ce niveau inégalé depuis 1999, installe durablement un chômage de masse dans notre pays. La ministre de l'Economie, Christine Lagarde, aura beau se vouloir rassurante en affirmant que « la tendance est à la stabilisation du marché de l'emploi », l'embellie n'est pas encore au rendez-vous.

Suite sur : www.cgt.fr

Communiqué commun CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Deux nouvelles journées de mobilisation les 28 octobre et 6 novembre.

Les journées du samedi 16 et du mardi 19 octobre 2010 confirment que la mobilisation est ancrée dans la durée à un haut niveau. Ce sont des millions de salariés qui dans le cadre de ces 6 journées d'action depuis début septembre affirment vouloir une autre réforme des retraites juste et efficace et l'ouverture de négociations avec les syndicats.

L'ampleur des mobilisations confirme qu'au-delà de la réforme des retraites, l'emploi, les salaires, les conditions de travail mais aussi l'avenir des jeunes sont restés sans réponses efficaces notamment depuis l'aggravation des situations liée à la crise financière de 2008. Les organisations syndicales conviennent de travailler ensemble sur ces questions dans les semaines à venir afin d'interpeller le gouvernement et le patronat.

Différents sondages réalisés ces derniers jours confirment que le mouvement recueille un très large appui de la population confirmant que c'est par un large débat public et une véritable concertation en amont qu'il faut aborder une réforme importante comme celle des retraites.

Les organisations syndicales appellent leurs organisations à poursuivre leurs mobilisations afin de rassembler le plus grand nombre et d'amplifier le soutien de l'opinion publique. Elles appellent leurs organisations dans les territoires, les entreprises, les administrations à poursuivre les initiatives unitaires. Elles veilleront au respect des biens et des personnes.

Le gouvernement porte la responsabilité pleine et entière de la poursuite de la mobilisation compte tenu de son attitude intransigeante, de son absence d'écoute et de ses provocations à répétition. Il ne peut pas répondre à la situation actuelle par le déni et la répression.

Les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et les parlementaires à ne pas adopter cette réforme en l'état.

Les organisations syndicales confirment que c'est par un large débat public et une véritable concertation en amont qu'il faut aborder une réforme importante comme celle des retraites.

Fortes du soutien des salariés, des jeunes et d'une majorité de la population et face à une attitude intransigeante du gouvernement et du chef de l'Etat, les organisations syndicales décident de continuer et d'élargir la mobilisation.

Elles décident de deux nouvelles journées de mobilisation :

- le jeudi 28 octobre : une journée nationale de grèves et de manifestations dans la semaine du vote au Parlement.
- le samedi 6 novembre : une journée de mobilisations et de manifestations avant la promulgation de la loi par le chef de l'Etat.

Les organisations syndicales se retrouveront le 4 novembre.

Le 21 octobre 2010

Nous pouvons gagner !

Le 28 octobre, le 6 novembre, tou(te)s dans l'action !



On maintient la pression jusqu'à ce qu'ils cèdent et négocient ! Nous n'accepterons jamais que le président de la République et son gouvernement s'assoient sur l'opinion de l'écrasante majorité de la population, et notamment celle des salariés et de la jeunesse.

Alors que l'écrasante majorité de la population affirme son opposition au projet de loi sur les retraites et son soutien à la mobilisation, le patronat commence à geindre à propos des effets économiques du mouvement sur ses intérêts financiers : le patronat de l'industrie chimique déclare perdre 100 millions d'euros par jour et le Medef Ile-de-France 25 millions par jour.

Dans le même temps, le pouvoir politique multiplie provocations et violences policières. Cela démontre que celui-ci cherche à déporter la question sociale sur le terrain sécuritaire et, surtout, qu'il perd son sang-froid.

Nos adversaires patronaux et gouvernementaux sont en difficulté croissante. Nous pouvons donc être confiants dans notre capacité de gagner si nous continuons d'élever encore le rapport de force.

Même si le Sénat vient de voter la loi, le processus législatif n'est pas fini !

En effet, une commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs) doit encore harmoniser le projet de loi.

Ensuite, un vote définitif doit avoir lieu au Parlement. Enfin, le président de la République doit promulguer la loi.

Une fois cette loi promulguée, des décrets d'applications sont nécessaires pour sa mise en œuvre.



Oui, nous pouvons gagner et obtenir une réforme de progrès social pour nos retraites !

Tous en grève et dans les manifestations le 28 octobre et le 6 novembre.

Confirmons les précédentes mobilisations qui ont déjà rassemblé plusieurs millions de personnes !

Initiatives dans les territoires

Dans la continuité des 12 et 19 octobre, la Fédération recense des dizaines d'initiatives locales de reconduction dans l'action sur tout le territoire, avec notamment des actions de blocages (routes, écluses, centres, dépôts...), distributions de tracts, tenues d'assemblées générales.

Les actions se multiplient et leur liste, régulièrement mise à jour, peut être consultée sur le site de la Fédération.

Boycott des réunions

Au niveau national, l'intersyndicale du MEEDDM a décidé de poursuivre le boycott des réunions avec l'administration jusqu'au 29 octobre. Elle décidera de ce prolongement au regard de la situation.

L'intersyndicale appelle ses syndicats à faire de même au niveau local.

Lire l'appel au boycott sur notre site : www.equipement.cgt.fr

La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1 600 €.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Lire l'appel unitaire du MEEDDM
CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU- Solidaires-CFTC
« *Pour l'abandon du projet de loi sur
les retraites et pour une autre réforme !* » :
www.equipement.fr

Un préavis national a été déposé
par la Fédération jusqu'au 30 octobre.

71%

C'est le pourcentage de Français qui s'oppose au projet du gouvernement

Messages de soutien...

« Tenez bon, nous sommes à vos côtés ! »

La CGT reçoit de nombreux messages de soutien d'organisations syndicales d'Europe, d'Afrique, d'Asie, qui confortent l'importance et le rayonnement de la mobilisation en France contre la réforme régressive des retraites et contre les plans d'austérité imposés aux peuples.

Lire sur : www.cgt.fr



Pour que leur engagement soit plus efficace et pérenne, plusieurs milliers de salariés ont choisi, dans le cadre de leur mobilisation pour les retraites, de se syndiquer et de rejoindre la CGT. Pour vous défendre et faire prévaloir la justice sociale, nous vous invitons, à votre tour, à envisager votre adhésion à la CGT.

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Service ou établissement : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Bulletin à remettre à un-e militant-e CGT ou à retourner à :
Fédération CGT Equipement-Environnement – Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex



Après la réunion des Fédérations, Unions départementales et de la direction confédérale de la Cgt

Déclaration de la Cgt

Les fédérations, les unions départementales et la direction confédérale de la CGT se sont réunies ce 20 octobre à Montreuil pour examiner la situation revendicative et débattre des suites.

La teneur des débats a démontré une grande détermination et un accord unanime sur la démarche mise en œuvre par la CGT depuis plusieurs mois.

Les salariés actifs et retraités, les jeunes, ne veulent pas d'une réforme des retraites injuste et inefficace.

La participation des salariés aux journées nationales d'action interprofessionnelles unitaires des samedi 16 et mardi 19 octobre, la multiplication des actions dans les entreprises des secteurs privés et publics témoignent d'une dynamique des mobilisations sans équivalent depuis de très nombreuses années.

Chaque jour, ce sont maintenant des centaines d'initiatives dans les entreprises et les localités qui sont organisées.

Le gouvernement ne peut rester sourd à cette mobilisation exceptionnelle.

Les réponses du président de la République et du patronat ne peuvent se limiter aux atteintes au droit de grève, aux réquisitions abusives et au mépris. Tout cela ne fera qu'attiser les risques de désordre et les expressions de colère. Ce n'est jamais en restreignant les libertés qu'on assure l'autorité publique. Ce n'est pas de répression que les salariés et les jeunes ont besoin.

La seule réponse possible, c'est bien l'ouverture d'une véritable négociation sur les retraites.

L'intervention des salariés, des retraités et des jeunes, dans l'unité, par sa puissance et sa détermination, confère à l'ensemble du syndicalisme des responsabilités inédites. La confiance des salariés dans les organisations syndicales pour défendre leurs intérêts et combattre les reculs sociaux est renforcée. Cela se traduit pour la CGT par l'adhésion de 6 400 salariés depuis le 1er septembre et la création de nouvelles sections syndicales dans les entreprises.

Pour répondre aux gestes de solidarité qui s'expriment déjà, la CGT ouvre un compte spécifique « CGT – SOLIDARITE – LUTTES – RETRAITE »

L'emploi, les salaires, les conditions de travail, le développement des services publics sont aussi au rendez-vous des grèves et des manifestations. Ce qui est à l'ordre du jour, ce sont les revendications qui ont conduit aux grandes mobilisations du premier semestre 2009 pour lesquelles ni le gouvernement, ni le patronat n'ont apporté de réponses satisfaisantes.

L'aspiration à plus de justice sociale appelle à une autre répartition des richesses dans les choix de politique économique et sociale.

La CGT est convaincue que l'unité des salariés et des organisations syndicales est le gage du succès.

La CGT agira pour que :

- ▶ soient confirmées et renforcées la détermination et l'unité syndicale afin d'exiger que le gouvernement ajourne la loi sur les retraites et ouvre une réelle négociation,
- ▶ se multiplient dans les entreprises les consultations des salariés sur les actions à engager pour faire aboutir leurs revendications sociales et accentuer la pression sur le gouvernement et le patronat sur la réforme des retraites, l'emploi, les salaires et les conditions de travail,
- ▶ se développent des initiatives unitaires renforçant l'assise interprofessionnelle solidaire et plus large encore de la mobilisation.

La CGT va proposer à l'intersyndicale du 21 octobre 2010 l'organisation de nouvelles mobilisations comportant grèves et manifestations interprofessionnelles, unitaires, le plus rapidement possible.

Montreuil, le 20 octobre 2010



Mobilisation des salariés

Le Gouvernement perd son sang froid

Bousculés par la mobilisation massive des salariés contre leur réforme des retraites, le Président de la République et le Gouvernement se murent dans une posture de déni et dérivent vers une politique de répression et de violences policières.

Ce matin, le Préfet de Seine et Marne a ordonné la réquisition des 169 salariés en grève à la raffinerie de Grandpuit. La CGT condamne cet acte juridiquement illégal et politiquement insensé. L'ordonnance détourne le contenu de la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure, fortement encadrée par des décisions du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat. L'arrêt de la production dans cette raffinerie ne porte en aucun cas atteinte à la sécurité ni à la santé publique. Il s'agit d'un interdit pur et simple du droit de grève garanti par la Constitution, en l'occurrence exercé au sein d'une entreprise privée dans un cadre démocratique et pacifique. La Confédération se joint à l'action juridique demandant l'invalidation de cette réquisition.

Dans de nombreuses villes, les forces de l'ordre ont reçu la consigne de brutaliser les manifestants. Le Gouvernement tente d'opérer un amalgame intolérable entre les manifestations et quelques actes de violence intervenus dans certaines villes.

Des militants sont poursuivis, arrêtés, placés en garde à vue, simplement pour avoir collé des affiches comme à Roanne ! Les CRS chargent des queues de manifestations, sans aucune raison, comme à Lorient.

La CGT appelle les salariés, les grévistes à la vigilance du fait de la présence de provocateurs dans les initiatives syndicales. Ils incitent à des actes violents susceptibles en retour d'alimenter la répression policière et le discrédit de la lutte.

La CGT dénonce également le « camouflé » sous des autocollants syndicaux, dont ceux de la CGT, de policiers dans les manifestations et rassemblements.

Le Président de la République et le Gouvernement sont confrontés à une mobilisation unitaire solide, déterminée et toujours soutenue par 69% de la population, selon une enquête d'opinion publiée ce matin. Ce serait une nouvelle erreur de leur part de croire que le débat puisse être détourné vers le thème de la sécurité alors que l'origine des tensions actuelles se trouve dans les injustices de la politique économique et sociale.

La CGT ne laissera pas dévoyer les revendications au cœur de la mobilisation actuelle.

Montreuil, le 22 octobre 2010



28 octobre :

Après le vote du Parlement sur la réforme des retraites la mobilisation persiste

Fait exceptionnel dans l'histoire sociale du pays, pour la 7^{ème} fois depuis le début septembre, une journée nationale de grèves et de manifestations unitaires s'est illustrée par 270 cortèges et près de 2 millions de manifestants.

C'est un cinglant démenti pour tous ceux qui annonçaient un simple « baroud d'honneur de salariés résignés ».

La puissance de cette journée est aussi lourde de sens au lendemain du vote solennel de la réforme des retraites par le Parlement.

La forte détermination des salariés, des retraités, des jeunes est aujourd'hui, en pleine période de congés scolaires, une réponse spectaculaire au gouvernement et au patronat qui appellent à ranger les banderoles ou à passer à autre chose.

Le président de la République doit enfin entendre le message lancé par une grande majorité de la population : il faut surseoir à la promulgation de la loi et ouvrir de vraies négociations avec les organisations syndicales.

Pour la CGT, il n'y a pas d'ambiguïté, la mobilisation doit et peut encore se poursuivre en définissant sur chaque lieu de travail les formes d'action les plus adaptées et unitaires pour être entendus.

La CGT se félicite de l'élan de sympathie et de solidarité financière qui s'exprime de France et d'ailleurs à l'égard des salariés en grève*.

La CGT appelle à préparer sans attendre la réussite du prochain rendez-vous interprofessionnel unitaire qui mobilisera toutes les générations le samedi 6 novembre en prenant toutes les dispositions dans chaque entreprise, chaque localité pour de nouveaux rassemblements de grande envergure.

Montreuil, le 28 octobre 2010



Boycott unitaire des réunions avec l'administration du MEEDDM

Poursuivre la mobilisation !

En cohérence avec l'appel unitaire au MEEDDM du 6 octobre dernier(*) et du fait qu'aucun élément nouveau vient changer le contexte, l'intersyndicale a informé le ministère (Département des relations sociales) que tous les syndicats (CGT-FO-CFDTUNSA-

FSU-Solidaires-CFTC) poursuivent le boycott des réunions et donc ne participeront à aucune réunion avec l'administration la semaine prochaine du **lundi 1er novembre au vendredi 5 novembre inclus**.

Aussi, nous avons demandé le report de toutes les réunions programmées au niveau du ministère la semaine prochaine.

Nous demandons à nos organisations de faire de même au niveau local (sauf pour les CAP, CCP, CAD, Commissions d'aides ou de prêts).

Paris, le 28 octobre 2010

L'appel unitaire du 6 octobre : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3175>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUE

Elections du 19 octobre 2010 :

La CGT, première organisation dans les services territoriaux de l'Etat !

Le 19 octobre dernier, plus de 45 000 agents ont été appelés à élire leurs représentants dans les Comités techniques paritaires (CTP) des Directions départementales interministérielles (DDI) et des Directions régionales en Ile-de-France. Ces élections sont les premières « photographies » d'un scrutin électoral sur ces nouvelles directions, conséquence directe de la RGPP et de la réforme de l'Etat.

Les résultats définitifs pour l'ensemble des DDI, **place la CGT comme première organisation syndicale avec 27,7%** devant FO, l'UNSA et la CFDT. Il faut souligner la forte participation des agents aux scrutins avec 72,3%. C'est un signe fort de reconnaissance de l'activité syndicale. La CGT a assumé ses responsabilités d'organisation syndicale auprès des personnels et ses résultats sont un vote de confiance à l'égard de la CGT qui condamne la politique du Gouvernement et rassemble dans la lutte sur les revendications.

Dans le détail, et pour les DDI relevant des politiques du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) à savoir les Directions départementales des territoires (DDT) ou Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), les résultats sont sur les 31 102 inscrits et avec un taux de participation de 71,55% :

CGT : 32,97% ; FO : 25,26% ; UNSA : 18,85% ; CFDT : 13,84% ; FSU : 3,47% ; Solidaires : 3,14% ; CFTC : 1,20% ; CGC : 0,94% ; STC : 0,31%.

Vous pouvez consulter sur le site de la Fédération, l'ensemble des résultats département par département : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3214>

En ce qui concerne les trois Directions régionales en l'Ile-de-France, là aussi la CGT est également la première organisation syndicale. Dans le détail :

Pour le CTP de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (**DRIEA**), 2300 agents étaient appelés à voter. Taux de participation : 60,71%.
CGT : 41,88% ; FO : 28,41% ; CFDT : 14,16% ; FSU : 6,31% ; UNSA : 4,54% ; CFCT : 2,77% ; Solidaires : 1,92%.

Pour le **CTPS hors DiRIF** (ex DREIF) :

CGT : 38,56% ; FO : 23,84% ; CFDT : 15,53% ; FSU : 10,22% ; UNSA : 6,13% ; CFTC : 3% ; Solidaires : 2,72%.

Pour le **CTPS DiRIF** :

CGT : 47,26% ; FO : 32,39% ; CFDT : 14,51% ; FSU : 2,3% ; UNSA : 1,77% ; CFTC : 1,42% ; Solidaires : 0,35%.

Pour le CTP de la Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement (**DRIHL**), 415 agents étaient appelés à voter. Taux de participation : 74,46%. Pour cette direction la liste commune CGT-FSU : 36,52% ; CFDT : 29,35% ; FO : 17,75% ; UNSA : 11,26% ; CFTC : 5,12%.

Pour le CTP de la Direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement (**DRIEE**), 408 agents étaient appelés à voter. Taux de participation : 66,17%. Pour cette direction la liste commune CGT-FSU-Solidaires : 15,55% ; FO : 50% ; CFDT : 20% ; UNSA : 10,74% ; CFTC : 3,7%.

La CGT remercie tous les électeurs qui se sont servis de leur bulletin de vote CGT comme un prolongement de leur engagement dans la mobilisation pour les revendications.

Le 25 novembre prochain, auront lieu les élections des CTP des 4 nouvelles Directions interrégionales de la mer (DIRM). Nous appelons les personnels à donner à la CGT de bons résultats pour peser sur les décisions à venir.

Enfin, la CGT invite les personnels à prendre toute leur place pour renforcer un syndicalisme de lutte pour les revendications et promouvoir une fonction publique au service du bien commun, de l'intérêt général et de la reconquête des services publics.

L'actualité revendicative : emplois, salaires, retraites nous responsabilise tous dans ce mouvement social. La CGT porte dans l'unité syndicale la mobilisation et son amplification.

Montreuil, le 21 octobre 2010



SYNDICAT NATIONAL C.G.T.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Élections à la Commission Consultative Paritaire des personnels ITA de l'ONEMA :

LA CGT AU PREMIER RANG !

Le SN CGT ONEMA remercie tous les électeurs qui lui ont accordé sa confiance. Les résultats montrent que l'action de notre syndicat est reconnue. Il sort très largement en tête des élections pour les CCP des ITA :

Inscrits : 123

Votants : 90 (73.2 %)

Nuls : 5

CGT : 59 voix (69.4 %) - **2 sièges**

SNAPE : 26 voix (30.6 %) - **1 siège**

Le SNAPE-Solidaires n'a déposé des candidats que sur les groupes 1, 2 et 3 (ingénieurs), ce qui nous interdit le choix de nos élus.

Évolution des résultats CGT ONEMA

| 2003 | 2006 | 2010 |
|-------|-------|--------------|
| 53,9% | 58,7% | 69,4% |

Nos nouveaux élu(e)s sont :

Idriss BAHLOUL, suppléante **Patricia GAUVIN** (groupes 5 et 6)

Pascale PROVOST, suppléante **Christine WIBAUT** (groupe 4)

Ils seront épaulés par

Vincent VAUCLIN, candidat des groupes 1, 2, 3, qui participera activement aux échanges et aux réunions en tant qu'expert.

Pascale, Idriss et Vincent participent déjà à d'autres instances (CTPC, CHS). Ils font le lien entre les aspects individuels (CCP) et les aspects collectifs de l'Office.

Nous sommes fiers de pouvoir affirmer que notre action ne se limite pas à une catégorie d'agents, et que nous reconnaissons dans notre établissement une entité indivisible. Les différences statutaires sont souvent difficilement perçues. Nous continuerons de défendre tous les personnels, et revendiquons une égalité de traitement pour tous.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 22 octobre 2010

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer
Hôtel de Roquelaure
Jean-Louis Borloo – ministre d'Etat
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Etude d'opportunité du transfert en pleine propriété du domaine public fluvial.

Réf : Article 10 de la Loi N° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Monsieur le ministre d'Etat,

La Loi citée en objet, fait valoir à son article 10, chapitre 5, les dispositions suivantes :

« En outre, l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies navigables de France la pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral. Le Gouvernement présentera au Parlement les conclusions de cette étude au plus tard six mois après la promulgation de la Loi. »

Suite à la transmission par la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), que nous avons rencontrée le 8 septembre 2010, de documents relatifs au futur contrat de performances Etat/VNF 2010-2013, nous découvrons une fiche intitulée « le transfert en pleine propriété du domaine public fluvial à VNF pour améliorer les conditions de gestion du réseau ».

Cette question ne peut être à l'ordre du jour des prochaines rencontres avec vos services considérant que le préalable de cette étude n'est pas respecté conformément à Loi.

Nous vous rappelons notre courrier de fin 2009 à l'attention de monsieur BURSAUX¹, qui lors de la rencontre qu'il nous a accordée, nous faisait savoir que ce rapport n'existait pas à ce stade des réflexions engagées sur le réseau de voies navigables.

Nous avons demandé que nous soient précisées les modalités de la participation des représentants des personnels aux différentes étapes de cette étude.

Nous sollicitons une rencontre, dans les meilleurs délais, en vue d'être informé sur l'état d'avancement de ce rapport du Gouvernement à présenter au Parlement.

Nous vous prions de croire, monsieur le ministre d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH

Copie :

- Présidents des groupes Parlementaires à l'Assemblée nationale
- Présidents des groupes Parlementaires du Sénat

¹ « compte tenu de l'implication des personnels du MEEDDM, mis à disposition de VNF pour les missions d'entretien, de gestion du patrimoine fluvial et d'exploitation, nous demandons que les représentants des personnels soient associés à cette étude pour ce qui concerne leurs missions, métiers et statuts qui sont des facteurs essentiels dans la mise en œuvre de la politique fluviale et du fonctionnement du système de transport fluvial ainsi que de l'ensemble des fonctions de la voie d'eau.

Il nous paraît important de donner notre vision de l'état des lieux du patrimoine fluvial et de l'organisation des services d'entretien et d'exploitation ainsi que de faire valoir les difficultés des services navigation et des attentes des personnels tant sur les moyens en effectifs et matériels, suite aux réductions de postes annuelles liées aux contrats objectifs-moyens Etat/VNF notamment le « CAP 2009 ».

Le devenir des nos missions ne peut être négligé dans l'examen de l'opportunité d'un transfert du domaine public fluvial à un établissement public dont la logique entrepreneuriale ne nous a pas échappé et qui nous semble incompatible avec le développement d'un grand service public de la voie d'eau.

En conséquence, la Fédération de l'Équipement-environnement demande à être associée à l'étude projetée dont le rapport est attendu dans les 6 mois suivant la promulgation de la Loi.

Vous voudrez bien me faire part des modalités de cette participation des représentant des personnels aux différentes étapes de cette étude. »



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2010 DU COMITÉ DE SUIVI DE L'ARTT

La remise sur pied d'un comité de suivi de l'ARTT est à mettre au compte des actions de l'hiver dernier, dont les pétitions SNPTAS/Fédération et OFICT relatives à la mise en cause de la Rtt sous couvert d'« harmonisation » suite aux restructurations et fusions de services.

Pourtant l'ordre du jour de cette première réunion ne portait pas sur le suivi de la Rtt, mais sur un nouveau projet d'instruction pour les services du ministère que la Drh, Mme Eyssartier, souhaitait voir aboutir début novembre.

Sous le feu des interventions, notamment de la Cgt (*Fo était absente à cette réunion*) l'administration était obligée de concéder un temps de discussion à la question du suivi et à repousser à la deuxième quinzaine de novembre une prochaine réunion qui pour elle devrait être conclusive pour une application de l'instruction au 1^{er} janvier 2011.

SUIVI DE L'ARTT

Nous avons rappelé avec force le besoin d'un tel suivi. Il ne s'est trouvé qu'une seule représentante de l'administration pour contester ce bien-fondé en affirmant que l'interruption du suivi au-delà de 2005 s'expliquait par l'absence de données nouvelles intéressantes. Nous avons dénoncé un tel propos en rappelant que l'interruption de suivi procédait bien plutôt d'une volonté de casser le thermomètre !.

Ainsi, ce suivi de 2002 à 2005 avait permis, par exemple, de constater l'augmentation régulière du nombre d'heures écartées en régime d'horaires variables ou bien encore celle des dérogations aux garanties minimales.

Nous avons déploré que malgré nos demandes aucune instruction n'avait été donnée aux services pour faire remonter des données homogènes pour 2010.

L'administration s'est engagée à :

- *Transmettre le rapport qui sera bientôt rendu public de l'audit commandé au CGEDD et qui a mobilisé une vingtaine d'inspecteurs. Cet audit mené dans un certain nombre de services portait notamment sur les dérogations aux garanties minimales. Une réunion devrait être organisée avec les organisations syndicales pour en débattre.*
- *Associer les organisations syndicales à l'élaboration d'un cahier des charges pérenne pour une enquête annuelle auprès des services sur la mise en œuvre de l'ARTT.*
- *Collecter et porter à la connaissance des organisations syndicales les données disponibles pour 2010 (ex :éc rétements)*

PROJET D'INSTRUCTION

La Drh souhaitait recueillir les observations des organisations syndicales sur le projet de texte que ces dernières avaient reçu.

Ce document reprend pour une large part les dispositions de l'instruction METL du 26 juillet 2001 ainsi que le contenu controversé des arrêtés ministériels et de l'arrêté interministériel du 23 février 2010 qui fixent le nouveau cadre commun pour la mise en œuvre de l'ARTT au MEEDDEM. Il ne comprend pas le chapitre sur les garanties minimales qui sera rédigé après discussion avec les organisations syndicales du rapport d'audit du CGEDD précité. Rappelons que les actions menées dans les DIR contre le cadrage national imposé ont obligé l'administration à consentir à cette étude et à envisager après concertation une modification dudit cadrage.

Les organisations CGT-CFDT-UNSA présentes à la réunion n'ont pas souhaité à ce stade s'engager notamment en raison des délais particulièrement courts pour l'examen du texte aussi pour notre part en raison de l'absence de composantes importantes.

La Cgt a :

- *Fait remarquer que le projet soumis ne comprend plus de véritable préambule. Même si le contexte a changé, nombre d'objectifs sont pour nous toujours d'actualité comme « l'amélioration des conditions de vie personnelles et professionnelles » ou bien encore « l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ».*
- *Démontré, exemples à l'appui que la nature et l'organisation du travail pour les personnels en DIRM comme en DDTM (hors personnels administratifs) sont telles que les personnels ne peuvent se retrouver dans un tel projet et que des adaptations étaient nécessaire et devaient être concertées.*

- Dénoncer la concertation exclusive de la DSCR avec un syndicat (FO) concernant la situation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'administration a apporté les réponses suivantes :

- Le champ d'application de l'instruction concerne les services du MEEDDEM ; Pour ce qui concerne les DDI (donc les DDT et DDTM), la DGAFP a remis des propositions au secrétaire général adjoint du gouvernement qui devrait lui-même soumettre des propositions aux différents ministères.
- Au-delà de l'expertise concernant les ULAM, la Drh s'engage à ce qu'une concertation complémentaire ait lieu concernant les personnels Mer. Plus largement la Drh reconnaît le besoin de revoir le calendrier des opérations. Elle proposera un programme de travail.

Au delà de ces aspects généraux, un échange a eu lieu concernant

- La possibilité d'extension du forfait cadres. Pour se rapprocher le plus possible d'un véritable choix, des garde-fous sont nécessaires qui doivent se retrouver dans le texte d'instruction
- La situation des agents en congés maladie depuis plus de 90 jours qui n'est toujours pas réglée
- L'obligation au plus tard en 2013 de prendre tous ses congés dans l'année civile
- Des entorses constatées concernant les droits de RTT pour des femmes enceintes.

En conclusion, l'administration a demandé que chaque organisation syndicale adresse avant le 5 novembre ses propositions d'amendements au projet actuel pour une nouvelle réunion au delà du 15 octobre.



25 novembre 2010

Elections CTP des DIRM

Dirm-MEMN; Dirm-NAMO;

Dirm-SA; Dirm-MED.

Votez pour les listes CGT

*Le 25 novembre ont lieu les élections aux CTP des 4 directions inter-régionales de la mer imposées par la réforme de l'Etat. Quels que soient leurs statuts ou corps d'origine, tous les agents civils affectés dans ces services doivent voter sur sigle syndical pour désigner les représentant(e)s des personnels appelés à siéger en CTP face à l'administration. **Cette élection déterminera également la représentativité aux CHS.***

Nous avons besoin d'une forte participation et de nombreux représentants déterminés à défendre vos revendications, vos emplois, vos conditions de travail et vos missions de service public.

Ensemble, avec la CGT agissons, donnons de la force à notre action.

Politiques publiques : des remodelages et des pertes d'efficacité des nouveaux services..., avec quels moyens pour la mise en œuvre des missions essentielles?

C'est toujours des réductions d'effectifs, de crédits mais cela n'est pas inéluctable. C'est un choix idéologique et comptable que nous devons remettre en cause.

DIRM : Démantèlement ou nouveaux services pour une grande ambition ?

La création des DIRM au sein du ministère (MEEDDM) était annoncée comme nécessaire pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques de gestion intégrée de la mer et du littoral. Malgré l'opposition et les propositions alternatives de la CGT (engagement n°88 du Grenelle de la Mer), nous avons subi un grand bouleversement des organisations et des conditions de travail qui a eu d'abord pour 1^{er} effet négatif, la séparation des organisations de travail existantes des Affaires et Services Maritimes entre les DIRM et DDTM /DML, pour

l'exécution des missions mer. La deuxième conséquence néfaste, c'est la réduction de 190 postes (ETP) mise en œuvre en 2010 (RGPP).

Pas de dialogue paritaire sur les moyens budgétaires.

Le niveau régional, DREAL, en plus de ses fonctions de pilotage des politiques, est aussi le lieu d'affectation et de gestion mutualisée des moyens, y compris des ressources humaines. Le nerf des décisions sur les moyens, c'est à travers le dialogue de gestion du DREAL, responsable du RBOP, avec les DIRM et les DML **et à ce niveau, il n'y a pas de dialogue paritaire faute de CTP commun.**

Besoin de services publics avec des moyens en plus.

Nous sommes inquiets et mobilisés quant aux besoins des DIRM. Les réductions de crédits intervenues dans les politiques publiques que nous gérons, les annonces du budget 2011, et la poursuite de la suppression de 96 postes mettent en cause nos missions. Quels liens administratifs et fonctionnels des DIRM avec les DDTM (DML) ? Quels effets induits pour les services, les agents ? Nous défendons une complémentarité et intégration des services quels que soient les échelons territoriaux qui permettent une cohérence et efficacité des services au plus près des territoires, des citoyens et usagers.

L'objectif de casse du service public et d'affaiblissement est un contre sens aberrant vis à vis du Grenelle de la mer!

C'est dans ce cadre national de dégradation des organisations de travail et de moyens que se construisent les DIRM :

C'est une coexistence de missions communes sans cadrage national des organisations de travail et des services.

La capacité et les compétences techniques ou administratives des agents, la cohérence nécessaire sur les façades maritimes, les conditions de travail, les moyens budgétaires annuels ... sont mis à mal par cette désorganisation.

L'Enseignement maritime : Investir à hauteur des besoins !

L'enseignement maritime n'échappe pas à la politique de restriction budgétaire que l'Etat fait subir à la fonction publique. Le déficit 2009 de 500 000€, va s'aggraver pour 2010 : Catastrophes annoncées pour certains établissements qui sont au bord du gouffre financier et pour le devenir des métiers maritimes. D'autre part, la réforme des BAC pro en 3 ans, menée tambour battant, en dépit du bon sens pédagogique et de l'intérêt des élèves, complique gravement la tâche des enseignants et le fonctionnement des lycées. S'y ajoute le risque de soumission des lycées maritimes à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ! Il en résultera l'accroissement des contrats précaires tant en formation initiale que continue, renforçant les crises qui secouent les milieux professionnels de la pêche et des cultures marines. Nous continuerons à défendre le maintien et le développement des formations maritimes initiales et continues dans l'espace économique des régions, pour l'emploi et la résorption de la précarité..

Phares et balises : OPA, AE, Techniciens, Ingénieurs, Contrôleurs, Administratifs ...en lutte avec la CGT pour les missions de service public!

Les sujets de revendications ne manquent pas aux phares et balises et les agents savent compter sur la CGT pour défendre leurs intérêts et leurs missions. Dernier succès en date, l'extension du décret amiante à l'ensemble des fonctionnaires du MEEDDM sur les sites concernés. La mesure est inscrite au projet de loi finances 2011....

Enfin ! La CGT a dû batailler ferme pendant plus de 4 ans pour obtenir gain de cause ! Idem pour la **PTETE** qui voit son application élargie à l'ensemble des personnels d'exploitation du domaine maritime public, c'est encore une conquête de la CGT (*et nous veillerons à son application à tous*), même s'il reste encore beaucoup à faire en matière de régime indemnitaire !!!

Mais de nombreuses menaces pèsent toujours sur les agents et les missions :

- les projets de fusion de corps conçus au rabais par l'administration,
- la circulaire sur l'évolution domaniale des phares qui prévoit le transfert du patrimoine à des tiers.
- le vieillissement du corps des OPA et des contrôleurs PBSM qui à terme va compromettre l'accomplissement de nos missions.
- la baisse vertigineuse des moyens budgétaires qui complique le fonctionnement des services.

Cette politique d'abandon menée par les pouvoirs publics conduit inexorablement à une sérieuse dégradation du dispositif de signalisation et de sécurité maritime. Le désengagement voulu du CETMEF pour les missions de sécurité maritime en constitue l'illustration la plus tragique avec la perte consécutive de compétences indispensables à la bonne marche des CROSS et subdivisions. C'est généraliser les externalisations des tâches et leur privatisation.

Contre ces perspectives de dégradation, exigeons ensemble moyens et recrutement !

AFFAIRES MARITIMES

Les agents civils sont bafoués depuis des années ce qui justifie la lutte engagée depuis plus de 6 mois sur la reconnaissance des métiers et spécificités mer. Le constat est sans appel :

- Les conditions de travail se sont clairement dégradées et les pressions se font sentir pour l'accomplissement des missions dans des conditions inacceptables (manque de personnel, défaut de formation, non respect des garanties minimales ARTT dans le cadre du travail décalé, de nuit, du week-end, et non respect des conditions minimales d'hygiène et de sécurité....)
- Le projet de réforme du décret 84-810 sur l'inspection de la sécurité des navires va à l'encontre de l'ambition affichée par le grenelle de la mer. Les missions risquent d'être confiées au privé (société de classification) et certaines visites périodiques de sécurité seront abandonnées avec tous les risques que cela comporte. La scission irraisonnée des ULAM entre DIRM et DML met en péril l'efficacité du contrôle des pêches et déstabilise l'activité des CSN.
- La création de la DIRM a entraîné un surcroît d'activité pour les services administratifs sans que cela soit compensé par la création d'ETP.

C'est pourquoi la question de la reconnaissance de la technicité et des qualifications mer est au cœur des revendications portées par la CGT. La défense des missions de service public, de la formation et de la qualification sont des exigences pour sortir de la spirale de la marginalisation des corps mer et pour une intégration dans la revalorisation statutaire. On en est loin avec le Nouvel Espace Statutaire (outil pour aligner les corps similaires sur des grilles indiciaires identiques). Le but non avoué du seul projet l'illustrant, communiqué par la DRH, est la fusion des catégories B techniques avec la perte des spécialités et métiers mer.

La CGT appelle les agents à amplifier leur mobilisation pour peser sur le cours des négociations. Les SGM, CAM et IAM ont la capacité de faire bouger les lignes en défendant leurs compétences.

EN DIRM et partout, avec la CGT, agissons ensemble contre les mauvais coups et pour faire respecter nos droits et revendications : Salaire – régime indemnitaire – Retraite – Sécurité sociale-

■ Avoir un salaire reconnaissant la qualification, les compétences et non un salaire au mérite (à la "tête du client" !), à travail égal – salaire égal ; s'opposer à la remise en cause des 35 H, à un recul des règles qui gèrent le temps de travail, les RTT et les congés choisis.

■ Maintenir et améliorer le statut de la fonction publique, avoir un déroulement de carrière tout au long de sa vie professionnelle avec les garanties d'un statut particulier,

■ Pouvoir partir normalement à la retraite à 60 ans en touchant une pension complète, la prise en compte statutaire de la pénibilité et la bonification des services actifs, en demandant l'abandon du projet de loi retraites et en ouvrant un processus de négociations sur un véritable réforme du financement des retraites,

■ Bénéficier d'une protection sociale solidaire, d'une action sociale avec des prestations harmonisées par le haut et gagner des moyens à hauteur de 3 % de la masse salariale (restauration, logement, culture, vacances, prêts, secours...),

■ Agir pour l'emploi : il faut mettre fin aux suppressions d'emplois et engager un plan pluriannuel de création de postes pour l'exercice des missions et leur pérennité.

■ Agir pour la reconquête du service public, la défense et l'amélioration des droits des personnels : Comment gérer un service, y travailler, sans avoir la garantie du lendemain en termes de devenir des emplois et des crédits ?

■ S'opposer à la loi mobilité et à ses conséquences néfastes pour les personnels. Cette loi est une véritable arme de destruction massive utilisée pour aider à la suppression des emplois publics.

Pas de service efficace sans agents reconnus, compétents et bien rémunérés avec un véritable sens à leur travail !

En un mot, ce qui est en cause c'est l'intérêt général, le besoin de plus de services publics et de maîtrise publique pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la gestion du littoral et de l'aménagement du territoire, des activités maritimes, de la prévention et restauration de la biodiversité et des équilibres des écosystèmes marins, de la recherche et développement... .

La réorganisation des services, conjuguée aux fusions ou projets de fusions de nombreux corps de catégories A ou B,

actuellement proposés par la DRH, aboutit à faire disparaître progressivement la spécificité de nos métiers. Comment trouver du sens à notre travail dans un tel contexte ? Les évolutions catégorielles actuelles n'apportent aucun progrès bien au contraire. Les compétences techniques sont mises en cause, les cadres sont de plus réduits à gérer la diminution des moyens. L'administration externalise et supprime les missions plutôt que de former sur la base des besoins... .

La CGT revendique le plein exercice des compétences de toutes les catégories de personnels et entre autres les cadres, la reconnaissance de leurs qualifications dans les grilles de rémunération et les parcours professionnels.

Des CTP et des CHS : Agir pour défendre nos droits?

Le CTP et le CHS sont des instances de dialogue, de débat pour l'examen de toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, aux moyens, aux règlements intérieurs et horaires de travail dans les services et aux conditions d'hygiène, de sécurité et de travail des agents. La formation continue rentre aussi dans ces attributions.

Avec toutes et tous, la CGT entend faire des comités techniques paritaires un lieu d'expression des luttes et des revendications de l'ensemble des agents quels que soient leurs statuts et catégories. Il s'agit d'améliorer nos droits et nos garanties collectives.

**Pour des élus aux instances paritaires
qui porterons vos revendications
dans un Service Public
avec des agents qualifiés et reconnus**

Le 25 novembre 2010

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT